Image not found or type unknown

Location gérance boulangerie

Par **yhzz**, le **13/11/2016** à **19:16**

Bonjour, j'ai pris une location gérance d'une boulangerie avec un dépôt de garantie de 9000 euros.
Avant la signature du contrat les promesse était une affaire qui fonctionne très bien avec bénéfice or depuis l'ouverture je suis en bénéfice zéro. l'affaire apporte juste se qu'il faut pour payer le loyer 3300 euros par mois et le salaire de la vendeuse qui est en CDI et les marchandises pour la productions et le ravitaillement.
Dans le contrat il y a une close qui dis que si je rompe le contrat avant son terme je perd mon dépôt de garantie!
Or cette affaire est une arnaque aussi bien sur le prix du loyer demander que sur son chiffre d'affaire.
Est ce que un recours est possible afin de rompre le contrat de location gérance et que je puisse récupéré mon dépôt de garantie????

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés